

**Syndicat Mixte Artois Valorisation**  
**Compte-rendu relatif à la réunion du comité syndical du 30 novembre 2022**

Nombre de membres dont le comité syndical doit être composé : 41  
Nombre de conseillers en exercice : 41  
Nombre de conseillers présents : 27 + 8 procurations

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt-deux, le 30 novembre à 18 heure et 30 minutes, les membres du comité syndical se sont réunis au siège du SMAV à Tilloy-lès-Mofflaines, après convocation adressée par Cédric Delmotte, Président, le 23 novembre 2022, conformément aux article L.2121-12 du Code Général des Collectivités.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers :

**Présents** : Pierre ANSART ; Ernest AUCHART ; Alain BARTIER ; Guy BRAS ; Damien BRICOUT ; Philippe CANLER ; Alain CAYET ; Philippe CARTON ; Jean-Jacques COTTEL ; Dominique DELATTRE ; Cédric DELMOTTE ; Gérard DUE ; Marylène FATIEN ; Nicolas KUSMIEREK ; Jean-Paul LEBLANC ; Michel MATHISSART ; Didier MICHEL ; Jacques NICK ; Gérard NICOLLE ; Jérôme PALISSE ; Jean-Claude PLU ; Eric POULAIN ; Reynald ROCHE ; Michel SEROUX ; Daniel TABARY ; Véronique THIEBAUT ; Philippe VIARD

**Excusés** : Karine BOISSOU (pouvoir à Marylène FATIEN) ; Nicolas DESFACHELLE (pouvoir à Nicolas KUSMIEREK) ; Evelyne DROMART (pouvoir à Daniel TABARY) ; Freddy FOURNIER (pouvoir à Véronique THIEBAUT) ; Frédéric LETURQUE (pouvoir à Alain CAYET) ; Mélanie PAWLAK (pouvoir à Cédric DELMOTTE) ; Françoise ROSSIGNOL (pouvoir à Philippe VIARD) ; Christian THILLIEZ (pouvoir à Philippe CARTON)

**Absents** : Bernard BRONNIART ; Didier LEDHE ; Bernard MILLEVILLE ; Vincent THERY ; Jean-Luc TILLARD ; Alain VAN GHELDER

**Secrétaire de séance** : Pierre ANSART

Procurations en cours de séance : aucune

Monsieur le Président, accueille les membres du Comité.

## **Ordre du jour :**

- I. **Présentation des conclusions de l'audit par Calia Conseils**
- II. **Appel des présents, vérification du quorum et nomination du secrétaire de séance**
- III. **Approbation du compte-rendu de la séance du 26 octobre 2022**
- IV. **Projets de délibérations**

## **GOUVERNANCE**

- 2022-11-01 Installation nouveau représentant au sein du comité syndical
- 2022-11-02 Création des commissions permanentes
- 2022-11-03 Installation des membres des commissions permanentes
- 2022-11-04 Délégués au sein de l'association Amorce

## **RESSOURCES HUMAINES**

- 2022-11-05 Convention Air ressourcerie – ACI collecte des encombrants
- 2022-11-06 Convention Regain – ACI ressourcerie
- 2022-11-07 Critère prime intéressement 2022
- 2022-11-08 COS – subvention complémentaire

## **AFFAIRES JURIDIQUES**

- 2022-11-09 Délibération rectificative erreur matérielle – grille tarifaire
- 2022-11-10 Renouvellement des conventions passées avec les Eco-organismes pour la collecte séparées des déchets d'équipement électriques et électroniques

## **FINANCES**

- 2022-11-11 Décision Modificative n°2
- 2022-11-12 Engagement, liquidation et mandatement des dépenses avant le vote du budget primitif 2023

## I. Présentation des conclusions de l'audit par Calia Conseils :

La première partie de cette réunion est une présentation de la part de Calia Conseil de l'étude financière.

**Cédric DELMOTTE** : Nous allons donc nous connecter avec Monsieur Gilles pour qu'il puisse nous faire une présentation financière et prospective à l'horizon 2027, puis nous lancerons le comité syndical. Cette présentation est importante car cela pourra servir au sein des trois EPCI. Des présentations aux maires seront faites au sein de chaque collectivité.

*La présentation démarre – document annexe.*

**Cédric DELMOTTE** : Un travail est réalisé aux sujets des dépenses réelles, sous la houlette de Monsieur Hodent : nous voulons vérifier que l'ensemble des factures sont bien imputées sur l'exercice et que nous n'avons pas encore de mauvaises surprises, afin d'obtenir les vrais chiffres, c'est-à-dire – 960 l'année et + 765 cette année. Nous sommes vigilants et méfiants encore, car nous étudions l'ensemble des dossiers et contrats.

*La présentation de Monsieur Gilles reprend.*

**Cédric DELMOTTE** : Avant de laisser la place aux questions, je vais faire un petit bilan. Donc vous constatez que l'impact du traitement est important dans ce lissage, sur cette projection. Monsieur Gilles parlait des contributions et de limiter les dépenses de fonctionnement, je pense qu'il faut aussi prendre en compte l'optimisation des recettes. C'est un travail qui est en train d'être engagé sur les collectes des professionnels, sur les réajustements des déchèteries. Pour ce qui est de limiter les dépenses de fonctionnement, je vais vous donner des exemples en quelques semaines : un logiciel qui était payé en double, une TVA qui pourra être récupérée au-delà de 50 000 litres de gasoil utilisé. Vous savez que le Selectrom est en cours d'exploitation et que ce contrat devait s'arrêter le 05 décembre, mais nous avons fait un avenant pour être accompagné par un cabinet dans le but de prendre en compte la problématique des biodéchets dans le fonctionnement du Selectrom. Nous avons eu des rencontres à ce sujet récemment, et nous sommes en train de travailler sur les tonnages qui pourraient être évités (le Selectrom est fait pour 35 000 tonnes, on en met 42 000) ou dérivés. En quelques semaines, voilà ce qu'est le quotidien d'un DGS et d'un Président nouvellement arrivés et qui prennent en main des dossiers. Monsieur Gilles s'appuie sur ce qui est réalisable, mais il minore un peu les recettes. Nous avons également rencontré Citeo qui est un gros pourvoyeur. C'est l'ensemble de ces choses-là qui nous permettront d'aboutir à un résultat. Nous sommes conscients que la contribution des EPCI atteindra à un moment donné les limites.

**Didier MICHEL** : J'ai plusieurs questions, notamment par rapport aux prospectives présentées.

- Est-ce que les coûts de l'énergie sont intégrés dans les prospectives ?
- Est-ce que vous avez essayé d'intégrer une hausse de la masse salariale puisque nous sommes dans une période inflationniste ?
- Vous avez fait les perspectives financières, mais j'aurais aimé connaître les leviers sur lesquels nous pouvons agir, c'est-à-dire nos forces et nos faiblesses, notamment en matière de fonctionnement.
- Et enfin, avez-vous pris en compte le traitement des biodéchets qui va générer une charge importante au niveau du syndicat ?

**Benjamin GILLES** : Sur les fluides que vous évoquez, comme l'électricité et le gaz, nous avons pris des hypothèses d'évolution notamment sur les deux années à venir où nous avons appliqué des évolutions

annuelles de 5% sur 2023 et 2024, ce qui est conforme aux projections réalisées au niveau national dans la loi de finance.

Concernant la masse salariale, en 2023, la principale évolution ce sera l'effet de la revalorisation du point d'indice pour les fonctionnaires, qui a été revalorisé au 1<sup>er</sup> juillet 2022. Le principal impact sur la masse salariale est celui-ci.

La question sur le traitement des biodéchets, en l'état la prospective qui vous est proposée n'intègre pas l'obligation règlementaire de tri à la source des biodéchets. Nous n'avons pas pris d'hypothèse sur l'évolution des tonnages, même si nous savons que le tri à la source des biodéchets implique une diminution des quantités d'ordures ménagères dont on va détourner une partie, et des évolutions en termes de cout de traitement, mais pour le moment les réflexions ne sont pas assez avancées.

**Cédric DELMOTTE** : C'est l'objectif de l'étude menée par JPC Partner, d'où l'avenant d'un an supplémentaire pour l'exploitation du Selectrom : poursuivre l'exploitation du TMB tout en intégrant la problématique des biodéchets. Il y a aussi le fait que le Selectrom va alimenter via sa FFOM, sa fermentation fermentescible, une partie de la méthanisation. Le cabinet JPC Partner travaille avec Euraméthéa sur ce sujet. Le but est de travailler sur le futur contrat d'exploitation intégrant le tri à la source des biodéchets. En fonction du choix fait concernant les biodéchets, il y aura un impact sur le budget (collecte, mise en place de nouveaux outils, etc).

**Benjamin GILLES** : Concernant la dernière question sur les leviers, les forces et faiblesses de l'organisation du SMAV : aujourd'hui j'interviens sur un volet financier, et pour la partie plus organisationnelle nous avons travaillé avec un bureau d'étude technique sur les évolutions envisageables pour le SMAV et les pistes d'optimisation. Je n'ai pas personnellement travaillé sur ces parties-là, donc je ne peux pas vous le présenter en détail, mais je pense que ce biais de la mission pourra faire l'objet d'une restitution.

**Cédric DELMOTTE** : Oui c'est l'idée, mais il y a encore un peu de travail à faire. La commande donnée par les trois présidents d'EPCI est d'avoir rapidement une vision budgétaire pour prévoir la somme à verser et ne plus l'intégrer dans une DM de fin d'année. Une rencontre entre les présidents des trois intercommunalités et leur DGS est prévue au SMAV prochainement.

**Guy BRAS** : Merci pour votre présentation, mais j'aurais aimé connaître votre analyse pour savoir comment le SMAV qui avait un fonds de roulement en 2020 (2 millions d'euros) a dû demander en 2022, pour boucler son budget, trois millions d'euros ? Le SMAV n'a plus de fonds de roulement, or vous n'avez pas prévu de recréer ce fonds de roulement ? Pourquoi en sommes-nous arrivé là ? J'ai une explication mais j'aimerais entendre la vôtre pour savoir si je ne me suis pas trompé.

**Benjamin GILLES** : Effectivement, le SMAV pendant plusieurs années a puisé dans son fonds de roulement, dans son solde global de clôture pour couvrir la différence entre le coût du service et les contributions appelées. Cela fait plusieurs années que ces contributions évoluaient moins rapidement que les coûts de charge supportés. Je vous confirme qu'il n'y a quasiment plus de fonds de roulement.

Sur la reconstitution de ce fonds de roulement, la deuxième projection que je vous ai présenté avec un petit autofinancement net plus important permet de reconstituer progressivement un fonds de roulement qui doit toutefois rester mesuré car le but d'un syndicat n'est pas de constituer un fonds de roulement en prélevant des contributions plus importantes que ce qui est nécessaire pour le fonctionnement du service. Il faut que le fonds de roulement permette de faire fasse à des situations de crises ou des imprévus mais il ne faut pas trésoreriser au-delà de ce qui est nécessaire. La variante avec un auto-financement plus important permettrait de reconstituer une partie.

**Cédric DELMOTTE** : En complément, il est peut-être bon aussi de rester à 2.5 pour permettre à la nouvelle équipe de mener des actions qui permettront de ne pas redemander contribution. Il y a quelques années nous avions un fonds de roulement, et le prix du déchet était déjà en augmentation. Mais au lieu d'aller tout de suite demander aux EPCI une augmentation de la contribution à cause d'une hausse de ces prix, on a préféré aller prendre dans le fonds de roulement. Nous n'avons pas demandé de nouvelles contributions pendant des années, alors que les prix augmentaient déjà.

**Michel SEROUX** : Oui mais n'oublie pas que nous avons aussi fait des investissements à cette époque, nous n'avons pas eu recours au prêt.

**Cédric DELMOTTE** : Oui je suis d'accord avec toi, mais à l'époque nous aurions déjà pu l'anticiper et informer. Ce manque d'anticipation amène à demander depuis deux ans des sommes plus importantes. Je ne voudrais pas que nous refassions encore ce débat.

**Guy BRAS** : Il me semble que je peux poser les questions. Je voudrais reposer le problème dans sa globalité pour savoir comment nous en sommes arrivés là. Je suis nouveau au SMAV, je redécouvre. Je sais qu'en 2020, il y avait 9 300 000 euros dans les caisses du SMAV mais qu'il n'avait pas d'outil pour traiter les ordures ménagères et donc il a été décidé d'investir pour cet outil qu'est le TMB mais nous avons passé un contrat avec Suez qui nous coûte environ entre 1,7 et 1,8 millions, 2 millions en 2022. C'est cela qui a plombé le SMAV, et je voulais savoir si tu étais d'accord avec moi.

**Cédric DELMOTTE** : Je te l'ai déjà dit, le TMB est conçu pour recevoir 35 000 Tonnes et que nous avons du plus, mais quand on fait une DSP ou un contrat d'exploitation avec un partenaire privé, ce n'est pas parce que nous allons chercher la compétence qu'en interne on ne doit pas avoir un suivi régulier et professionnel. Suite à la rencontre, il y a des choses de prévu et le contrat d'exploitation ne sera peut-être plus du même montant, mais vous le savez depuis quelques années, il y a la hausse du prix de l'énergie, etc. comme tout contrat cela mérite d'être étudié.

**Guy BRAS** : Ce n'est pas une critique que je fais, c'est simplement le constat.

**Benjamin GILLES** : Pour compléter ce constat, effectivement vous avez raison la hausse du cout du service pour le SMAV est effectivement liée aux investissements réalisés et répercutés sur la section de fonctionnement via les amortissements. Les contrats de prestation de service ont augmenté sur la période et il y a eu un effet de ciseaux avec des coûts qui ont progressé, des contributions qui elles n'ont pas progressées aussi rapidement, et donc il a fallu puiser dans les réserves du SMAV.

**Alain CAYET** : Ce que je voulais dire c'est que je suis rassurée dans la mesure où nous étions parti d'une situation un peu difficile, mais le cabinet a l'air de dire que nous allons tendre vers la stabilité donc c'est plutôt mieux pour l'avenir. Pour faire notre budget primitif, il faudrait que nous ayons assez vite une vue assez claire de notre contribution au SMAV car s'il faut augmenter la TEOM, il faut l'intégrer dans notre budget primitif. En effet, si on connaît la somme au mois de juin ou de juillet, à nouveau on sera obligé de revenir sur le budget général. Je sais que vous y travaillez et il nous rapidement la somme.

**Cédric DELMOTTE** : Il y aura effectivement une réunion technique, et si je me base sur les retours de l'audit, en moyenne les contributions des trois EPCI de 2023-2027 monteraient à 26,6 millions d'euros alors qu'aujourd'hui nous sommes à 24,362 millions. C'est la moyenne travaillée. Il y a des choses sur lesquelles on peut très vite agir. Par exemple, je travaille sur le sujet Suez, pour le personnel Monsieur Hodent me disait qu'on a également réduit. Par exemple, sur le contrôle d'accès en déchèterie, au lieu de recruter, on va faire travailler en interne nos agents qui sont dans les déchèteries avec les managers. On essaie de travailler cela et que chacun reprenne en main les dossiers que les concernent dans les différents pôles du SMAV. Il y aura peut-être des choses qu'il faudra externaliser si cela ne fonctionne

pas. Les trois prochaines années ne seront pas de trop pour retrouver un établissement qui fonctionne correctement.

**Benjamin GILLES** : Pour la préparation budgétaire 2023, on a estimé un cout du service à 25.5 millions en 2023 donc pour équilibrer la section de fonctionnement, il faudrait être à 25, 5 millions de contributions. Sachant que dans ces dernières, vous avez environ 700 000 euros qui sont des facturations du SMAV directement aux usagers, principalement les professionnels. Donc la part restant à apporter par les trois EPCI est estimée à 24,8 millions. Alors qu'en 2022, ce montant était à 23,7 millions. Il faut donc une augmentation de 4,8 % des contributions appelées en 2022 pour un résultat de fonctionnement à l'équilibre.

**Cédric DELMOTTE** : C'est un premier travail mais il était important de le partager en comité afin de le travailler en commun. Nous voulons amener un montant qui se rapproche le plus à ce qui sera demandé aux EPCI afin que celles-ci se préparent au maximum. L'idée est d'avoir une projection, peut-être un peu haute, avec une stabilisation. Si des pistes d'économies sont trouvées, nous les intégrerons. Par exemple, nous sommes éligibles au dispositif contre l'inflation (510 000 euros possibles).

**Alain CAYET** : Il nous faut une situation claire et connue pour éviter d'y revenir tous les ans.

**Cédric DELMOTTE** : Pour rappel, au SMAV il n'y a pas de comptabilité analytique, donc ce fut un travail fait par le cabinet Calia sur l'année 2021. Nous souhaitons rencontrer les EPCI avec des éléments encore plus affinés. Je vous remercie Monsieur Gilles pour cette présentation.

## **II. Appel des présents, vérification du quorum et nomination du secrétaire de séance**

Monsieur le Président Cédric DELMOTTE, après avoir procédé à l'appel nominal des membres du comité, a dénombré 27 conseillers présents, 8 représentés et 6 absences. Il a constaté que la condition de quorum posée par l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales était remplie.

Le comité a choisi pour secrétaire de séance Pierre ANSART.

**Cédric DELMOTTE** : Avant de passer à l'approbation du CR du 26/10/22, je voudrais passer quelques messages. Vous avez vu par la presse que nous avons été subis un mouvement de grève soudain le mardi puis dans le cadre de la grève nationale deux jours après. Cela nous a permis de rentrer dans le vif sujet concernant les ressources humaines au niveau du service de collecte. Il y a eu des discussions et la grève n'a pas été reconduite. Il y avait des doléances et demandes légitimes comme des recrutements ou des stagiairisations, mais également des questions de matériels (gants) ou encore le réajustement de tournées. Vous le savez, l'optimisation des tournées avait été mises en place en avril et certaines devaient être réajustées. Il y a donc eu des rencontres faites, avec les VP concernés. Nous leur avons demandé de nous laisser un peu de temps, notamment pour continuer nos visites de terrain.

Au niveau du sinistre ayant eu lieu à Bihucourt avec la tempête, nous avons été sollicités pour accompagner sur place les services publics et organiser les différents flux. Je laisse la parole à Véronique THIEBAUT. Je remercie également Maxence CATRY qui a été très réactif pour proposer des solutions.

**Véronique THIEBAUT** : Merci Monsieur le Président. Dans ces moments-là, chaque jour qui passe est une nouvelle difficulté qui apparait et je tenais vraiment à remercier les équipes du SMAV, dans la gouvernance et les techniciens car très rapidement on a eu du soutien et des réponses. La première des choses auxquelles on ne pense pas forcément, les équipes sont allées sur le terrain pour faire une première tournée pour ramasser les contenues de congélateurs ne fonctionnant plus. On a pu obtenir un espace pour stocker les déchets sur le domaine privé et ceux sur le domaine public. La deuxième

chose mise en place est donc la déchèterie temporaire pour accueillir directement les habitants avec du personnel SMAV. Je remercie vraiment les agents présents. Notre collègue maire de Bihucourt a été très satisfait de la réactivité du SMAV.

**Cédric DELMOTTE** : Oui effectivement, il y a eu deux phases : la première où nous restions avec le Département, puis la deuxième phase avec la mise en place d'une déchèterie éphémère. Tout cela nous a coûté 8 500 euros. Ce soir, je voulais vous proposer au titre de la solidarité, d'intégrer cette somme dans le budget du SMAV et ne pas aller réclamer son paiement. Je vous remercie.

Enfin, le dernier point à vous soumettre, après avoir fait le tour en déchèterie, nous vous proposons de fermer l'ensemble des déchèteries le 24 et le 31 décembre. Je ne pense pas que les usagers vont aller en déchèterie durant ces deux jours. C'est un moyen aussi d'envoyer un message positif aux agents en déchèteries, bien que de base ce ne soit pas une demande de leur part mais une suggestion que nous leur avons faite. Nous allons communiquer là-dessus sur les réseaux sociaux.

### **III. Approbation du compte-rendu de la séance du 26 octobre 2022**

Le compte-rendu du comité syndical du 26 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité par les membres.

### **IV. Projets de délibérations**

#### GOUVERNANCE

- [2022-11-01 Installation nouveau représentant au sein du comité syndical](#)

Monsieur le Président informe l'Assemblée que suite à la démission de M. Thierry SPAS de son poste de représentant de la Communauté Urbaine d'Arras au sein du comité syndical du SMAV, le conseil communautaire, lors de sa séance du 10 novembre 2022, a procédé à son remplacement et a désigné Mme Karine BOISSOU.

Il indique qu'il convient de procéder à son installation.

#### **Le Comité syndical a pris acte à l'unanimité de l'installation de Madame Boissou.**

- [2022-11-02 Création des commissions permanentes](#)

Monsieur le Président explique que suite à son élection il a décidé d'organiser différemment les commissions.

**Cédric DELMOTTE** : J'avais entendu dire qu'il y avait beaucoup de commissions donc nous avons décidé de les regrouper par grands thèmes. Le mercredi soir reste le créneau privilégié. Nous vous proposons trois commissions car nous vous avons proposé de vous inscrire dans une commission. Nous avons limité à 15 nombre les membres, en plus des membres du Bureau qui peuvent assister à toutes les conventions.

*Monsieur le Président fait passer la feuille d'inscription au sein de l'assemblée.*

Suite à l'installation du nouveau Bureau, il convient de procéder à la création de commissions permanentes, ainsi qu'à la désignation de leurs membres, désignation faite en concertation avec les élus membres du Comité.

Il est précisé que le Président, M. Cédric DELMOTTE est président de droit de chacune des commissions. Toutefois, chaque Vice-Président s'est vu attribué une délégation pour convoquer et présider une des commissions permanentes en cas d'absence ou d'empêchement du Président.

Les commissions organisent leurs travaux à leur gré selon les modalités requises dans le règlement intérieur.

Il est proposé d'adopter la liste des commissions suivantes :

- Finances et Commande publique & Ressources humaines ;
- Recycleries, Prévention et Citoyenneté & Déchetteries ;
- Grands Projets et Contrats associés & Collectes des Professionnels & Collectes des Usagers, Collectivités et Points d'Apports Volontaires.

**Le Comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité pour la création de ces commissions permanentes (35 voix pour)**

- [2022-11-03 Installation des membres des commissions permanentes](#)

Le Président propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de 15 membres, chaque membre pouvant faire partie d'une à trois commissions.

COMMISSION PERMANENTES	MEMBRES
Commission Finances, Commande Publique et Ressources Humaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Alain BARTIER</li> <li>- Gérard NICOLLE</li> <li>- Alain CAYET</li> <li>- Evelyne DROMART</li> <li>- Eric POULAIN</li> <li>- Didier LEDHE</li> <li>- Jérôme PALISSE</li> <li>- Didier MICHEL</li> <li>- Jean-Luc TILLARD</li> <li>- Ernest AUChart</li> <li>- Bernard MILLEVILLE</li> <li>- Jean-Claude PLU</li> <li>- Alain VAN GHELDER</li> <li>- Philippe CARTON</li> <li>- Jean-Jacques COTTEL</li> </ul>
Commission Recyclerie, Prévention, Citoyenneté et Déchèteries	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Alain BARTIER</li> <li>- Mélanie PAWLAK</li> <li>- Jacques NICK</li> <li>- Ernest AUChart</li> <li>- Jean-Paul LEBLANC</li> <li>- Jérôme PALISSE</li> <li>- Marylène FATIEN</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mélanie PAWLAK</li> </ul>
Commission Grands Projets et contrats associés, et Collectes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Alain BARTIER</li> <li>- Nicolas KUSMIEREK</li> <li>- Evelyne DROMART</li> <li>- Jean-Luc TILLARD</li> <li>- Guy BRAS</li> <li>- Reynald ROCHE</li> <li>- Vincent THERY</li> <li>- Pierre ANSART</li> <li>- Philippe VIARD</li> <li>- Marylène FATIEN</li> <li>- Gérard NICOLLE</li> <li>- Ernest AUCHART</li> </ul>

**Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité pour l'installation des membres des commissions permanentes (35 voix pour)**

- [2022-11-04 Délégués au sein de l'association Amorce](#)

**Cédric DELMOTTE** : Vous savez qu'Amorce est une association nationale qui regroupe plus de 1000 collectivités/entreprises dans trois domaines (déchets, eau et énergie). Nous y adhérons au titre du syndicat. Thierry SPAS était le représentant, mais moi je suis déjà le représentant pour la Communauté Urbaine d'Arras, notamment au sein du Conseil d'Administration. Je ne peux donc pas avoir la double casquette.

**Michel SEROUX** : Nous entendons parler d'Amorce et ce serait bien que ce soit des personnes des autres territoires que la CUA qui nous y représentent.

**Cédric DELMOTTE** : Le SMAV adhère à Amorce en tant que syndicat au titre du déchet, la CUA adhère en tant qu'EPCI. La CCCA et la CCSA peuvent également adhérer en tant qu'EPCI. Le SMAV n'adhère que pour les déchets, la CUA adhère pour la compétence eau, déchets et énergie. Pour le SMAV l'adhésion est de 1 500 euros par an.

Afin de représenter le Syndicat Mixte Artois Valorisation au sein d'AMORCE, suite aux élections du dernier comité syndical, il est nécessaire de désigner un délégué et son suppléant. Après concertation au sein du bureau, il vous est proposé la candidature de Monsieur Dominique DELATTRE, Vice-Président du SMAV. Pour le choix du suppléant, Monsieur Jérôme PALISSE se propose.

**Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité pour le choix des délégués du SMAV au sein de l'association d'Amorce (35 voix pour)**

**RESSOURCES HUMAINES**

**Véroniques THIEBAUT** : Donc je vais vous présenter les deux prochaines délibérations qui concernent le renouvellement de conventions : l'une avec AIR et l'autre avec Regain. L'idée est de les renouveler

sur une durée courte, un semestre avec la possibilité de les reconduire le temps de retravailler cela à leurs côtés, notamment en ce qui concerne le projet des recycleries.

**Cédric DELMOTTE** : Ce sont des conventions qui existent depuis plusieurs années, et il y a un travail en cours avec les services et Véronique Thiebaut sur ce sujet, nous vous proposons 6 mois, renouvelables si nous ne sommes pas prêts à l'issue de cette durée.

- [2022-11-05 Convention Air ressourcerie – ACI collecte des encombrants](#)

Le SMAV s'est engagé à promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion en ayant recours, quand cela est possible, aux dispositifs offerts par le droit de la Commande Publique.

Une action a été reconduite en 2022 et a concerné la collecte des encombrants sur rendez-vous sur le territoire de la Communauté de Communes du Sud-Artois (CCSA) et confiée à l'association AIR dont le siège est situé à Ervillers, 21 route Nationale représentée par Monsieur Michel LAMUR agissant en qualité de Président. Pour rappel, cette action procède d'une tarification équivalente à 2€ par habitant et par an incluse dans la contribution de notre adhérent CCSA (dernière population municipale INSEE connue).

Pour ces motifs, il est proposé au Comité Syndical de reconduire nos relations avec cette association et d'autoriser le Président à signer la convention nécessaire à la poursuite de ce partenariat pour le premier semestre de l'année 2023, soit 1 € par habitant pour un semestre.

Les crédits seront prévus au budget primitif 2023 sous l'article 611.

**Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité pour la passation de la convention avec l'association Air (35 voix pour)**

- [2022-11-06 Convention Regain – ACI ressourcerie](#)

Des conventions ayant pour objet l'insertion sociale et professionnelle d'habitants du territoire du Syndicat durablement exclus du marché du travail ou qui rencontrent des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi, ont été signées en janvier 2015, janvier 2018, avec l'Association REGAIN pour une durée de trois ans chacune, en janvier 2021 et 2022 pour une durée d'un an, avec l'Association REGAIN.

Le Syndicat souhaite continuer le partenariat avec cette association pour des prestations d'appui et d'accompagnement à l'emploi dans le cadre d'un atelier et chantier d'insertion régi par l'article L.5132-15 du code du travail. Ces dernières prennent appui sur des activités de tri et de valorisation des déchets qui ne sont que le support de la démarche d'insertion objet du contrat.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au Comité Syndical d'approuver le renouvellement de la convention avec l'association Regain, pour une durée de six mois, soit à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 30 juin 2023.

Le montant des prestations s'élève à 31 250 € pour six mois. Le SMAV versera la somme de 8 125 euros par trimestre correspondant aux coûts d'encadrement et de formation du personnel en insertion. Une somme mensuelle de 2 500 euros sera réglée au titre de la prestation de service.

Les crédits seront prévus au budget primitif 2023 du SMAV sous l'article 611.

**Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité pour la passation de la convention avec l'association Regain (35 voix pour)**

Monsieur Delattre présente les deux délibérations suivantes.

- [2022-11-07 Critère prime intéressement 2022](#)

Considérant que conformément au décret n°2012-624 susvisé, modifié par le décret 2019-1262 du 28 novembre 2019, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer les services bénéficiaires de cette prime, de fixer les objectifs à atteindre et les indicateurs à retenir pour une période de 12 mois consécutive, ainsi que le montant individuel maximal susceptible d'être allouée aux agents, dans la limite du plafond annuel de 600 euros fixé par le décret n°2012-625.

Pour faire suite au Comité Technique en date du 28 juin 2022, Il convient donc d'acter les objectifs.

Monsieur le Président propose de déterminer les objectifs suivants :

Services	Indicateurs	Objectifs 2022	Cotation
Ensemble des agents	• Taux de valorisation global	62%	25%
	• Nombre de pollution environnementale nécessitant une dépollution	0	25%
	• Nombre d'accidents de travail	< 30	25%
	• Taux de satisfaction global des usagers	95%	25%

Le montant individuel attribué à chaque agent est fixé à 300€. L'attribution de la prime à chaque agent fera l'objet d'un arrêté individuel.

**Didier MICHEL** : une question par rapport au nombre d'accident du travail, est ce que l'accident de trajet est exclu ? Comment mesure-t-on le taux de satisfaction des usagers ?

**Dominique DELATTRE** : Sur les accidents du travail, il y a ceux avec arrêt et ceux sans arrêt. C'est le cumul des deux qui sont comptabilisés. Pour la seconde question, cela fait l'objet d'une enquête auprès des usagers qui doit être remis aux goûts du jour, qui doit être initialisée à nouveau car ces résultats datent de plusieurs années déjà. La prime d'intéressement dans sa globalité est de 300 euros par an et maximum si l'ensemble des critères est validé.

**Cédric DELMOTTE** : Il y a un gros travail à faire sur ce sujet, ainsi que sur la prime de présence. On fera ce travail avec le CST, on attend les élections, on va rencontrer les représentants du personnel et il y a besoin d'individualiser, notamment par catégorie d'agents. Il y a tout ce travail à mener au cours de l'année, et ce sera sûrement mené en commission.

**Dominique DELATTRE** : C'est vrai que pour certains agents, ces 4 critères sont difficiles à se retrouver.

**Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité pour l'approbation des objectifs de la prime d'intéressement et son versement aux agents (35 voix pour)**

- [2022-11-08 COS – subvention complémentaire](#)

**Dominique DELATTRE** : Pour cette délibération, je dirais plutôt une contribution supplémentaire. Les mots ont un sens.

Le Comité des Œuvres sociales (COS), commun aux services de la Communauté Urbaine d'Arras et du Syndicat Mixte Artois Valorisation, participe par ses actions à l'accompagnement social et culturel de la vie des agents de ces deux structures.

Lors de sa séance en date du 02 mars 2022, le Comité Syndical avait décidé d'attribuer une subvention de 105 824,91 € au COS au titre de l'année 2022.

Il est aujourd'hui demandé de bien vouloir attribuer au COS, au titre de l'année 2022, une subvention complémentaire d'un montant de **21 260,00 €**.

**Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité pour le versement de la subvention complémentaire au COS (35 voix pour)**

**Cédric DELMOTTE** : J'en profite pour vous informer que l'arbre de Noël a lieu le samedi 10 décembre à Cité Nature. Pour cette année, j'ai appris que les gens qui n'ont pas d'enfants ne seront pas invités, je trouve cela dommage. Nous remédierons à cela l'année prochaine. Je trouve que ce genre d'événements informels est un bon moment d'échange pour les agents.

**AFFAIRES JURIDIQUES**

- [2022-11-09 Délibération rectificative erreur matérielle – grille tarifaire](#)

Il a été constaté une erreur matérielle dans la rédaction des délibérations n°2022-06-16 du comité syndical de 15 juin 2022 et dans celle n°2022-10-06 du comité du 05 octobre 2022, uniquement concernant la partie des tarifs des cartes d'accès en déchèteries pour les professionnels. Il convient donc de rectifier cette erreur matérielle par la présente délibération. Pour l'année 2022, ce sont donc bien les tarifs suivants qui s'appliquent :

**DECHETERIES POUR LES PROFESSIONNELS :**

En application de la délibération n°2019-06-13 du Conseil Syndical réuni le 18 juin 2019 et portant sur la mise en place du contrôle d'accès des professionnels en déchèteries, le service dédié aux professionnels sur les déchèteries d'Aubigny-en Artois, Bapaume, Rivière et Saint-Laurent-Blangy est conditionné à la souscription d'un contrat et repris dans le tableau ci-après :

Contrats accès aux 4 déchèteries	Tarifs
10 passages* / an	400 €
50 passages* / an	2 000 €
Pour les professionnels n'ayant pas souscrit de contrat, un forfait de 150 € par passage sera appliqué	

\*Un passage correspond à 2m<sup>3</sup>

Il est précisé que les autres éléments de la grille tarifaire des délibérations n°2022-06-16 et n°2022-10-06 restent inchangés et en vigueur.

**Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité pour la rectification de l'erreur matérielle de la grille tarifaire (35 voix pour)**

- [2022-11-10 Renouvellement des conventions passées avec les Eco-organismes pour la collecte séparées des déchets d'équipement électriques et électroniques](#)

Par délibérations 2021-03-06 et 2021-03-07, le comité syndical a autorisé le Président du SMAV à signer avec les organismes agréés par l'Etat pour la coordination de la filière des D.E.E.E. deux conventions conclues, chacune pour la période 2021-2026 pour :

- L'une portant sur les déchets issus des lampes passée avec OCAD3E et ECOSYSTEM,
- L'autre portant sur les autres D.E.E.E. passée avec OCAD3E .

Ces deux conventions permettent au SMAV de bénéficier des financements des éco-organismes pour la collecte et le traitement des déchets concernés.

Suite à un changement réglementaire introduit par l'arrêté du 27 octobre 2021 *portant cahier des charges des éco-organismes, des systèmes individuels et des organismes coordonnateur de la filière à responsabilité élargie du producteur des équipement électriques et électroniques* et à la réorganisation de la filière à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, il y a lieu de prendre acte de la résiliation des deux conventions précitées au 30 juin 2022 et de passer une nouvelle convention pour une période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 31 décembre 2027 avec les organismes nouvellement agréés soit :

- Pour la convention portant sur les déchets des lampes avec la société ECOSYSTEM, seul éco-organisme agréé ;
- Pour la convention portant sur les autres D.E.E.E. avec la société ECOSYSTEM, éco-organisme référent pour le SMAV.

**Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité pour la résiliation et la signature des conventions susmentionnées (35 voix pour)**

FINANCES

**Michel SEROUX** : La prochaine délibération est une décision modificative du budget mais en réalité c'est plus technique. Cela concerne un matériel qui doit être réparé. La réparation a été inscrite en fonctionnement alors qu'on pourrait le mettre en investissement. Le but de la manœuvre est de récupérer de la TVA, c'est un jeu d'écriture.

- [2022-11-11 Décision Modificative n°2](#)

Une deuxième décision modificative du budget doit être passée pour plusieurs raisons :

Dans la section investissement :

- Il ne s'agit pas de dépenses nouvelles mais du passage de crédits déjà inscrits en section de fonctionnement vers celle d'investissement afin de remettre en état le broyeur de la plateforme de compostage.

- L'équilibre de cette section se fait via un virement du chapitre 023 de la section de fonctionnement en dépenses vers le chapitre 021 de la section d'investissement en recettes.

Dans la section fonctionnement :

- En dépenses, il convient de régulariser la convention pour l'entretien des espaces verts et le contrat de nettoyage des locaux.
- Ces dernières sont compensées par des recettes supplémentaires (Prestations du garage, et Bennes aux communes) ainsi que des recettes exceptionnelles (Indemnités d'assurance, Remboursements d'avoirs sur années précédentes)

**Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité pour la deuxième décision modificative au budget (35 voix pour)**

- [2022-11-12 Engagement, liquidation et mandatement des dépenses avant le vote du budget primitif 2023](#)

**Michel SEROUX** : Cette délibération est un système que vous connaissez : une autorisation de pouvoir utiliser avant le vote du budget les 25% du budget afin de pouvoir travailler sur les trois premiers mois.

Considérant que L'article L.1612-1 du CGCT encadre les opérations qui peuvent être effectuées avant le vote du budget pour permettre le fonctionnement des services du SMAV.

Ainsi, jusqu'à l'adoption du budget 2023, le Président propose de :

- Mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits au budget primitif de l'année 2022 ;
- Mandater le capital de la dette ;
- Engager, liquider et mandater des dépenses nouvelles d'investissement (hors autorisation de programme) dans la limite du quart des crédits ouverts lors du budget primitif au titre de l'exercice antérieur hors remboursement de la dette, et ce sur autorisation de l'organe délibérant.

**Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité pour l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses avant le vote du budget primitif 2023 (35 voix pour)**

**Cédric DELMOTTE** : J'ai encore quelques messages à vous faire passer avant de clôturer le comité. Les vœux institutionnels du SMAV auront lieu le 25 janvier dans la commune de Duisans. Je remercie Eric POULAIN de nous accueillir. Avant, il était de tradition d'inviter le personnel aux mêmes vœux, mais je pense qu'il vaut mieux privilégier un moment uniquement pour le personnel, peut-être un peu plus tard dans l'année.

Également, je souhaite vous informer que j'ai stoppé l'édition du magazine 100% ressourcés. La création était déjà lancée en version numérique. Nous aurons peut-être quelques versions papiers en petite quantité. Nous aurons donc une version numérique accessible. Ce sont des économies de distribution. Nous sommes capables de faire nous-même de la communication en direction des usagers et de élus.

*Puis le Président annonce les dates des prochaines commissions et met fin à la séance.*